

présomption. Tamburini ayant entrepris de justifier cette dangereuse & extravagante nouveauté, M. Bolgeni l'a réfutée péremptoirement dans son *Esame della Vera idea della santa Sede*, imprimé à Macerata, en 1785, ouvrage dont on donne ici l'analyse.

Comme nous avons déjà transcrit ci-dessus (p. 11 & suiv.) un grand nombre d'observations péremptoires contre l'erreur des prêtres & curés acéphales, nous nous contenterons de rapporter la réponse de M. Bolgeni à quelques frivoles objections.

„ Le mot *Seniores*, qu'on trouve dans
 „ les actes du concile de Jérusalem, doit
 „ être rendu par celui d'*Episcopi*, puisque
 „ dans cet endroit & dans bien d'autres il
 „ signifie réellement des évêques. S. Pierre
 „ dit : *Seniores ergo qui in vobis sunt, ob-*
 „ *secro consenior*, &c. (a). S. Paul se sert
 „ du mot *Presbyteri*, pour dire les évêques
 „ qui avoient donné l'*imposition des mains*
 „ à Timothée (b). S. Clément pape (c),
 „ S. Irénée (d), S. Jean-Chrysofôme (e)
 „ & les autres SS. Peres appellent les évê-
 „ ques *Seniores* ou *Presbyteri*. „

„ Si dans les actes des conciles, on trouve
 „ quelquefois la signature des simples prêtres,
 „ il est certain qu'ils ne signèrent pas
 „ en leur propre nom, mais comme délé-
 „ gués des évêques. Cela est si vrai que,
 „ dans tous les plus anciens monumens ec-
 „ clésiastiques, les conciles généraux sont
 „ désignés & caractérisés par le nombre des

(a) 1 Petr. 5. — (b) 1 Tim. 4. — (c) Epist. 1, ad Corinth. — (d) Lib. 4, cap. 44. — (e) Homilia, quòd Christus sit Deus, c. 7.